

! Le bulletin d'information est publié tous les 15 jours, les vendredis

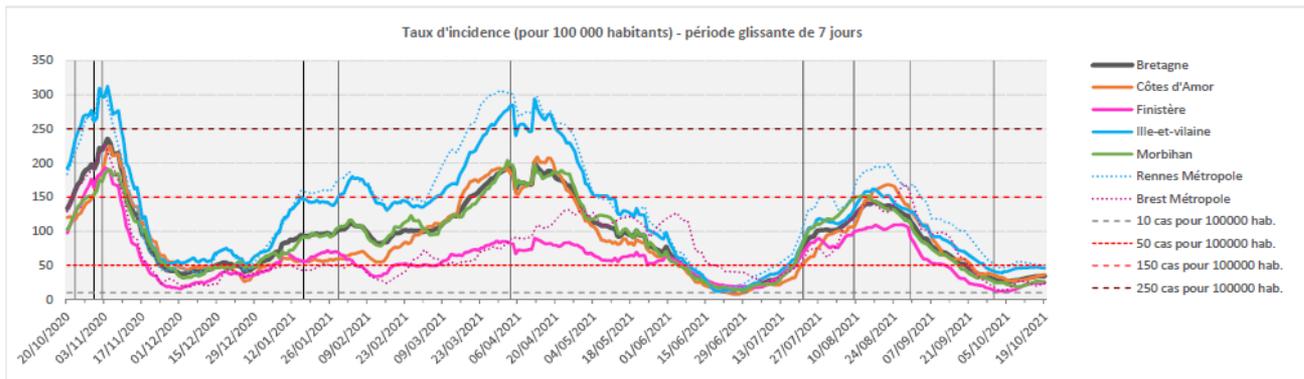
POINT DE SITUATION COVID-19

Indicateur	Période d'analyse		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
	Du (inclus)	Au (inclus)						
Taux d'incidence (pour 100 000 habitants)	mer 22/09/2021	mar 28/09/2021	38,70	16,70	44,60	29,80	32,60	54,10
	mer 29/09/2021	mar 05/10/2021	27,30	11,80	41,00	21,70	26,30	45,00
	mer 06/10/2021	mar 12/10/2021	29,00	22,60	46,70	21,00	31,20	44,90
	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	36,60	23,90	45,70	26,10	33,70	49,40

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP

Indicateur	Période d'analyse		Rennes Métropole	Brest Métropole
	Du (inclus)	Au (inclus)		
Taux d'incidence (pour 100 000 habitants)	mer 22/09/2021	mar 28/09/2021	57,60	23,50
	mer 29/09/2021	mar 05/10/2021	47,50	14,20
	mer 06/10/2021	mar 12/10/2021	53,80	26,70
	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	50,20	24,10

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP (indicateurs mis à jour trois fois par semaine)



→ Retrouvez l'ensemble des données sanitaires en annexe

POINT VACCINATION



La couverture vaccinale de la population bretonne est de **82,2 %** (au moins une dose tout âge confondu).

Au 20/10,
5 420 349 vaccinations
ont été effectuées :

- 1 008 442 dans les Côtes d'Armor
- 1 498 460 dans le Finistère
- 1 665 587 en Ille-et-Vilaine
- 1 247 860 dans le Morbihan

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel
gratuit, 7j/7 24h/24

Toutes informations complémentaires

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.bretagne.ars.sante.fr

ACTUALITES

Campagne de rappel et vaccination de nos aînés

Les études récentes suggèrent une baisse de l'efficacité au cours du temps des vaccins contre la Covid-19, en particulier contre le variant Delta. Au fil des mois, les personnes les plus exposées au risque d'une forme grave de la maladie, notamment les plus âgées, doivent alors recevoir une nouvelle dose de rappel pour maintenir un niveau de protection suffisant contre la Covid-19.

Avant l'entrée dans la période hivernale, cette nouvelle campagne de vaccination, qui concerne au total plus d'un million de Bretons sur plusieurs mois, constitue un enjeu prioritaire de santé publique pour nous préserver des effets d'une reprise épidémique.

Point de situation

Depuis plusieurs jours consécutifs, les taux d'incidence augmentent dans l'ensemble des départements de la région avec une recrudescence des cas et des clusters parmi la population plus âgée, notamment à l'occasion d'événements sociaux et culturels.

Pour éviter que la situation ne se dégrade, **il est essentiel que l'ensemble des personnes âgées puisse disposer d'un schéma vaccinal complet, intégrant la dose de rappel, afin d'être protégé des formes graves de la Covid-19** : parmi les 80 ans et plus, une personne sur 10 atteinte par la COVID-19 décède.



Si la totalité des EHPAD de la région a engagé la campagne de rappel auprès de leurs résidents, **il est nécessaire d'accélérer sa montée en charge auprès des autres publics prioritaires**. En effet, au 20 octobre, sur les 251 259 personnes éligibles en région qui ne résident pas en EHPAD, seules 85 231 en ont bénéficié.

Point d'avancement dans chacun des départements

Ille-et-Vilaine

Sur les 68 983 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 23 172 l'ont reçue :

- 4 317 des 17 642 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 17 927 des 45 660 personnes âgées de plus de 65 ans
- 928 des 5 681 personnes de moins de 65 ans à risque de formes graves

Finistère

Sur les 67 345 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 24 811 l'ont reçue :

- 6 241 des 18 756 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 17 787 des 42 771 personnes âgées de plus de 65 ans
- 783 des 5 818 personnes des moins de 65 ans à risque de formes graves

Côtes-d'Armor

Sur les 56 936 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 17 701 l'ont reçue :

- 2 594 des 11 148 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 14 649 des 41 771 personnes âgées de plus de 65 ans
- 458 des 4238 personnes des moins de 65 ans à risque de formes graves

Morbihan

Sur les 57 995 personnes du département éligibles au 20 octobre, qui auraient dû d'ores et déjà réaliser leur dose de rappel, 19 547 l'ont effectuée :

- 3 583 sur les 15 518 personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- 15 449 sur 38 694 personnes âgées de + de 65 ans
- 515 sur les 3 783 personnes des moins de 65 ans à risque de formes graves

Rappel des populations ciblées

- Les populations éligibles à un rappel vaccinal dès le mois de septembre 2021 sont :
- les résidents des EHPAD et des USLD ;
- les personnes de plus de 65 ans ;
- les personnes à très haut risque de forme grave ;
- les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave, selon la classification établie par la Haute Autorité de Santé ;
- les personnes sévèrement immunodéprimées ;
- les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen.

A la suite de l'avis de la Haute Autorité de santé du 5 octobre 2021, **le périmètre du public concerné par le rappel de vaccination contre la Covid-19 est désormais étendu aux :**

- professionnels de santé, à l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu'aux pompiers, quels que soient leur âge et leur mode d'exercice, compte tenu de leur risque accru d'exposition et d'infection au Sars-Cov-2 par rapport à la population générale, et afin d'assurer la protection des personnes vulnérables qu'ils prennent en charge ;
- personnes de l'entourage des immunodéprimés, uniquement chez les adultes âgés de plus de 18 ans

Quels délais ?

- **Pour les quatre premiers groupes de personnes et les professions prioritaires ainsi que les personnes de l'entourage des immunodéprimés**, un délai d'au moins 6 mois est recommandé entre la primo-vaccination complète et l'administration de la dose de rappel. Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel à partir de six mois après la deuxième dose.
- **Pour les patients sévèrement immunodéprimés**, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.
- **Au regard de la baisse d'efficacité plus marquée du vaccin Janssen** observée par l'ANSM, les personnes ayant reçu ce vaccin nécessitent un rappel dès 4 semaines. Cela concerne en Bretagne 63 000 personnes.
- À ce jour, **les patients ayant contracté le COVID-19** postérieurement à leur premier schéma vaccinal ne doivent pas se voir proposer de dose de rappel.

Il n'est pas recommandé de retarder le rappel contre le COVID-19 pour l'effectuer en même temps que le vaccin contre la grippe saisonnière (mais les deux peuvent être administrés concomitamment).

Quels vaccins pour le rappel ?

Conformément à l'avis de la Haute Autorité de Santé du 13 octobre 2021, la dose de rappel doit être effectuée **uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech**, quel que soit le vaccin utilisé pour les premières injections.

Où se faire vacciner ?

➤ Dans les centres de vaccination où des créneaux sont disponibles.

Pour prendre rendez-vous, se rendre sur sante.fr ou par téléphone :

- Dans les Côtes d'Armor : 02 57 18 00 60
- Dans le Finistère : 02 57 18 00 61
- En Ille-et-Vilaine : 08 05 69 08 21
- Dans le Morbihan :
 - 02 97 01 99 56 (pour les centres de vaccination d'Auray, Belle-Ile-en-mer, Muzillac, Ploërmel, Quiberon, Sarzeau et Vannes) ;
 - 02 97 06 97 94 (pour les centres de vaccination de Le Faouët et Lorient) ;
 - 09 74 19 99 63 (pour le centre de vaccination de Pontivy).

➤ Chez les professionnels de santé de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) qui réalisent aujourd'hui près de 30 % injections (contre 18 % au mois de septembre).

Parallèlement, **les opérations de vaccination mobile "aller-vers" se poursuivent dans l'ensemble des départements**. Ces dispositifs ciblent plus particulièrement les personnes âgées et les territoires où les taux de vaccination sont les plus faibles.

La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à **partir de 3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.



Mon âge



Ma situation



Pfizer-BioNTech

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel
18 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p>✓</p> <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Mardi 9 novembre 2021 : Webinaire sur la prise en charge des patients souffrant de covid long

Nombre de personnes, après une infection à la Covid-19, conservent des symptômes au-delà de quatre semaines, qu'elles aient été hospitalisées ou non.

Afin d'échanger sur les modalités d'accompagnement de ces patients, **l'ARS Bretagne a souhaité organiser le mardi 9 novembre prochain de 20h à 22h une web-conférence d'information dédiée au « covid-long » et à destination de l'ensemble des professionnels de santé de la région.**

Plusieurs intervenants locaux partageront leurs connaissances et expériences sur la prise en charge de ces patients, qu'elle soit effectuée en ville ou en établissements de santé : Pr Bonan et Dr Arvieux (CHU de Rennes), Dr Le Hô (Hôpital Privé Sévigné (Groupe Vivalto Santé), Sophie Jacques (Kinésithérapeute) et Isabelle Rénier-Paugam (Orthophoniste).

→ **Inscription individuelle jusqu'au 1er novembre via le formulaire suivant :** <https://lnkd.in/dYQct3Nv>



Fin de la gratuité systématique des tests PCR et antigéniques depuis le 15 octobre 2021

Annoncée par le Président de la République le 12 juillet 2021, la fin de la gratuité systématique des tests de dépistage du Covid-19 est entrée en vigueur le 15 octobre 2021. Sauf pour raison médicale, les tests de dépistage du Covid-19 sont ainsi payants pour les personnes majeures, non vaccinées et sans ordonnance.

Les tests RT-PCR et antigéniques ne sont, aujourd'hui, plus automatiquement pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. **Seul le dépistage pour raison médicale restera gratuit.** Pour les personnes majeures non vaccinées, les tests PCR et antigéniques dits de « confort », c'est-à-dire pour obtenir un passe sanitaire valide ou pour voyager, sont donc payants depuis le 15 octobre 2021.

Prise en charge des tests de dépistage et justificatifs à présenter

À partir du 15 octobre 2021, afin de maintenir la stratégie de dépistage et de continuer à surveiller la circulation du virus, **les tests de dépistage, antigéniques et PCR, restent entièrement pris en charge sans avance de frais pour les personnes :**

- **mineures**, sur présentation d'une pièce d'identité ;
- **disposant d'un schéma vaccinal complet**, sur présentation du certificat de vaccination au format numérique ou papier ;
- **ayant une contre-indication à la vaccination**, sur présentation du certificat de contre-indication ;
- **identifiées comme contact à risque par l'Assurance maladie ou par l'agence régionale de santé (ARS)**. Ces personnes devront présenter un justificatif (mail, SMS, notification TousAntiCovid ou justificatif nominatif de l'ARS) pour une prise en charge de deux tests : le 1^{er} réalisé sous 48h, le 2^e à réaliser 7 jours après le dernier contact avec la personne malade ou 17 jours après le début de ses symptômes ;
- **élèves du secondaire, de classes préparatoires ou de BTS de plus de 18 ans identifiés comme contact à risque**, sur présentation d'un courrier type de l'Éducation nationale ;
- **présentant une prescription médicale délivrée par un médecin ou une sage-femme** (valable 48h pour une personne symptomatique) ;
- **ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois**, sur présentation du certificat au format numérique ou papier ;
- **devant réaliser un test RT-PCR confirmant un test antigénique positif de moins de 48h**, sur présentation du résultat du test antigénique ;
- **concernées par des campagnes de dépistage collectif**, organisées par les Agences régionales de santé ou au sein des établissements de l'Éducation nationale ;
- **se déplaçant entre la métropole et les territoires d'outre-mer ou de la Nouvelle-Calédonie** et devant réaliser un tests à leur arrivée ou à l'issue d'une période d'isolement sur présentation d'un justificatif de transport et de la déclaration sur l'honneur prévue ou d'un arrêté préfectoral individuel justifiant de la mise en quarantaine ou du placement en isolement ;
- **de retour d'un pays en liste orange ou rouge et devant réaliser un test de sortie de quarantaine**, sur présentation d'un justificatif de transport et de la déclaration sur l'honneur prévue ou de l'arrêté préfectoral individuel de quarantaine.

Prix des tests

Sauf présentation d'un des justificatifs requis, le coût du test de dépistage sera à la charge de la personne.

Les prix diffèrent en fonction du type de test (RT-PCR ou antigénique), du professionnel qui le réalise, du jour et du lieu où ils sont effectués (semaine/dimanche, domicile/cabinet, métropole ou outre-mer etc.)



tester
COVID-19
alerter
protéger

Quels tarifs de référence pour les tests RT-PCR et antigéniques ?

- 43,89€ pour un test RT-PCR en laboratoire
- 25,01€ pour un test antigénique en pharmacie

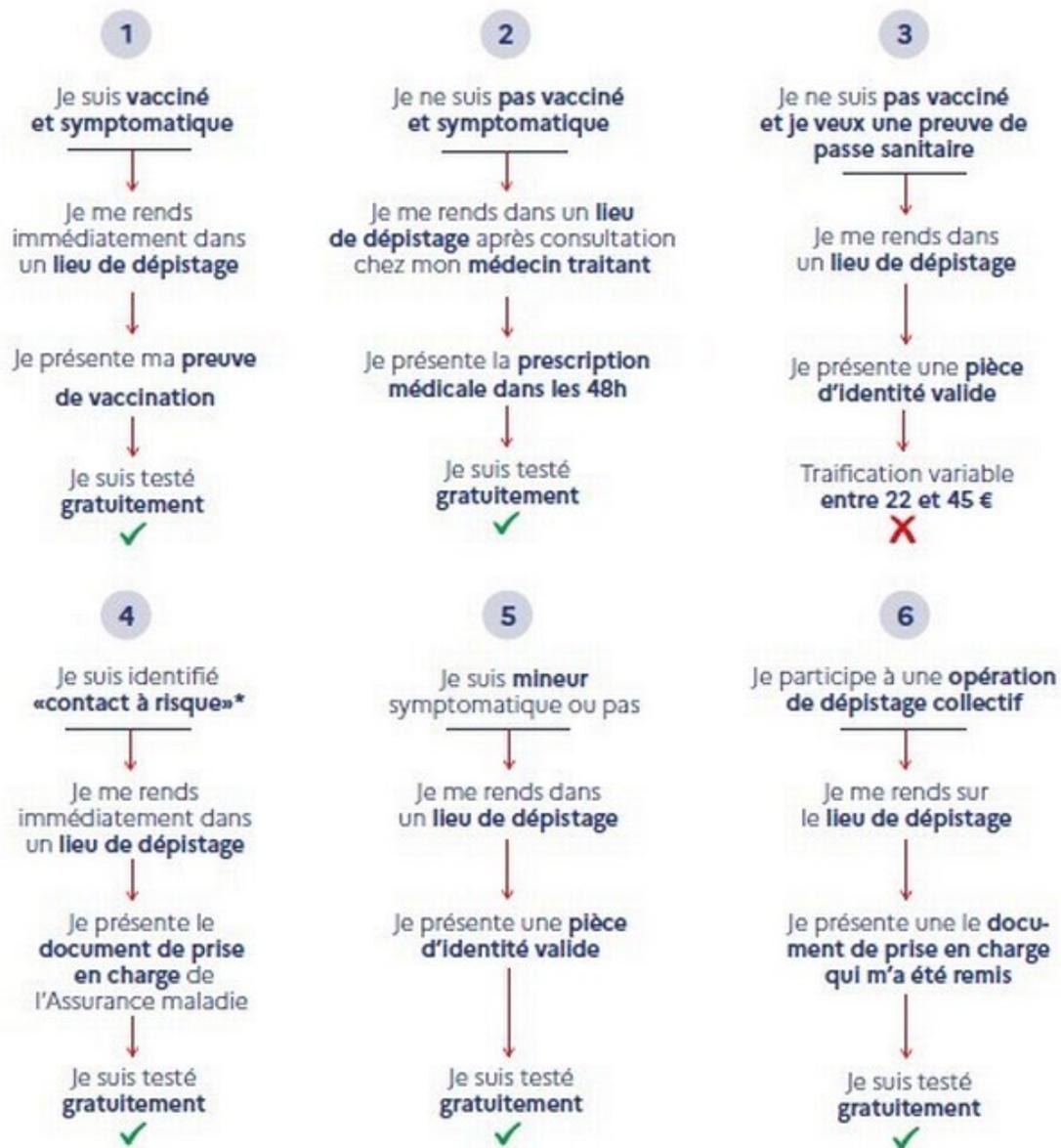


Quels tests pour le passe sanitaire ?

Un résultat de test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72h constitue toujours une preuve utilisable pour obtenir un passe sanitaire valide.

En revanche, depuis le 15 octobre 2021, **les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne sont plus reconnus comme preuve pour le passe sanitaire.**

• 6 Cas types :



* Si je reçois une notification de l'application TousAntiCovid, je fais une déclaration téléphonique à l'Assurance maladie m'enverra une attestation de prise en charge.

Point sur la campagne de vaccination en Bretagne

Au 20/10, 94,6% de la population de plus de 12 ans est aujourd'hui couverte par une vaccination et 93,2% sont complètement vaccinés.

- 96,8 % des plus de 75 ans ont reçu une injection et 95,1 % sont complètement vaccinés ;
- 91,9 % des 12-17 ans ont reçu une injection et 87,7 % sont complètement vaccinés.



5 420 349

injections réalisées en Bretagne

dont 2 549 999 secondes injections réalisées



 Mon âge	 Ma situation	 Janssen ou AstraZeneca	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 11 ans inclus		→ Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit ma situation		 <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • À l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		 <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	 <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile • Mon lieu de soin <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messenger)</small></p>	 <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD et résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Renforts sur les territoires ultra marins : départ de 12 professionnels de Bretagne

La mobilisation des professionnels de santé bretons s'est poursuivie avec le départ de nouveaux volontaires vers la Martinique, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie.

Un dixième collectif de renfort breton a été constitué : **12 professionnels de santé** (médecins, infirmiers, aides-soignants...) venant d'établissements de santé et médico-sociaux publics et privés de la région et issus principalement des services d'urgence, de réanimation et de médecine générale, sont ainsi partis **le mercredi 13 et jeudi 14 octobre 2021**, pour une durée de 2 semaines.

Au total, 210 professionnels de santé se sont mobilisés depuis le 10 août 2021.



De nouveau, face à cette extraordinaire mobilisation, l'ARS Bretagne remercie tous ces personnels de santé qui se sont rendus disponibles de manière très réactive ainsi que l'appui apporté par les directions de leurs établissements de santé et médico-sociaux.

POUR SUIVRE TOUTES NOS ACTUALITES EN REGION

• Site ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. **Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19** (onglet « Santé et prévention » > « Veille et sécurité sanitaires » > « Coronavirus »).

Réseaux sociaux ARS Bretagne



Agence régionale de sante Bretagne



@arsbretagne



@ARSBretagne

• Site préfecture Bretagne

www.bretagne.gouv.fr

Réseaux sociaux préfecture Bretagne



@prefetbretagne



@bretagnegouv

• Site rectorat Bretagne

www.ac-rennes.fr

Réseaux sociaux Académie de Rennes



@acrennes



@acrennes

ANNEXES

Nombre de cas et données hospitalières

**!! Pour rappel, le bulletin d'information est désormais publié tous les 15 jours.
La variation des données est donc basée sur cette période.**

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique depuis le 28 février 2020 est de **183 762 (+ 2 367 depuis [vendredi 8 octobre](#))**, ainsi répartis :

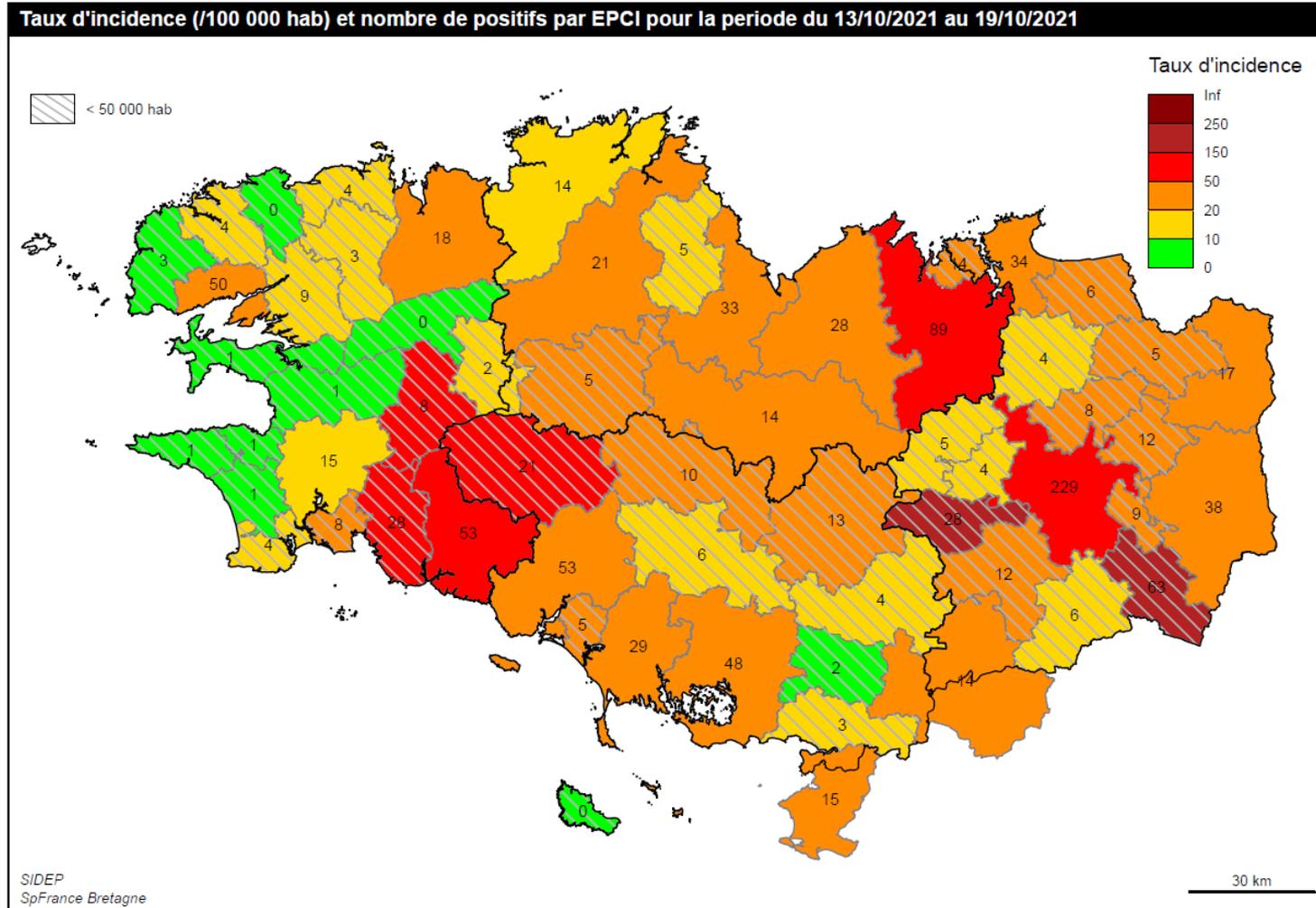
- **29 788 (+ 450 depuis [vendredi 8 octobre](#))** personnes résidant dans les Côtes d'Armor ;
- **32 124 (+ 464 depuis [vendredi 8 octobre](#))** personnes résidant dans le Finistère ;
- **82 095 (+ 1 039 depuis [vendredi 8 octobre](#))** personnes résidant en Ile-et-Vilaine ;
- **39 755 (+ 414 depuis [vendredi 8 octobre](#))** personnes résidant dans le Morbihan.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **27** (-9 depuis [vendredi 8 octobre](#)) en service de réanimation ;
- **263** (-4 depuis [vendredi 8 octobre](#)) autres modes d'hospitalisation ;
- **9 121** (+112 depuis [vendredi 8 octobre](#)) ont regagné leur domicile ;
- **+ 12 décès** à déplorer (depuis [vendredi 8 octobre](#)) (soit **1 779 décès** au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

Nombre de cas positifs par EPCI

A noter : sur zones géographiques à faible population en terme de dénominateur, cet indicateur présente une variabilité très rapide. En effet, 10 cas seulement peuvent faire évoluer rapidement et de manière importante les taux d'incidence. **Ces données sont donc à interpréter avec beaucoup de vigilance**, mais elles traduisent néanmoins que le virus circule sur l'ensemble des territoires.



La carte représente par une échelle de couleurs les incidences calculées au niveau de chaque EPCI ; le nombre donné dans chaque EPCI représente le nombre de cas sur une période de 7 jours.

→ Les données détaillées se trouvent en annexe

Suivi épidémiologique – détail par EPCI*

*Données au 22 octobre 2021

EPCI	Période d'analyse		Population 2017	Taux d'incidence	Taux de positivité	
	Du (inclus)	au (inclus)				
243500139	Rennes Métropole	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	456 660	50,20	1,50
242900314	Brest Métropole	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	209 151	24,10	0,80
200042174	CA Lorient Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	204 582	25,80	1,20
200067932	CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	169 405	28,10	1,10
200069409	CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	151 067	21,70	0,80
200068120	CA Quimper Bretagne Occidentale	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	99 923	15,00	0,70
200065928	CA Lannion-Trégor Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	99 170	14,60	0,70
200068989	CA Dinan Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	96 654	92,60	2,90
200043123	CC Auray Quiberon Terre Atlantique	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	87 235	33,40	1,30
243500782	CA du Pays de Saint Malo Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	84 701	40,10	1,70
200039022	CA Vitré Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	82 350	46,10	1,80
244400610	CA de la Presqu île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE)	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	76 152	20,10	0,50
200067981	CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	73 234	29,20	1,30
200069391	CA Lamballe Terre et Mer	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	67 052	42,30	1,60
243500741	CA Redon Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	67 585	20,10	0,80
242900835	CA Morlaix Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	63 958	27,50	1,20
200072452	CA Fougères Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	56 775	29,40	1,10
242900694	CA Quimperlé Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	55 433	95,80	2,70
200067460	CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	51 063	27,90	1,00
242900769	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	49 896	57,00	2,00
242900801	CC du Pays de Landerneau-Daoulas	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	48 262	17,60	0,80
242900074	CC du Pays d'Iroise	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	48 099	7,30	0,40
245614433	CC Pontivy Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	46 373	22,20	1,10
200043990	CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	44 554	25,90	1,10
200067221	CC Centre Morbihan Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	43 013	14,40	0,70
200066777	CC Ploërmel Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	42 351	30,80	1,50
242900553	CC du Pays des Abers	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	40 916	10,80	0,50
200066785	CC de l'Oust à Brocéliande	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	39 214	10,60	0,50
242900702	CC du Pays Bigouden Sud	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	37 232	11,60	0,60
243500667	CC Val d'Ille-Aubigné	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	37 051	22,80	0,90
243500733	CC Bretagne Romantique	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	35 924	12,40	0,50
242900751	CC du Pays de Landivisiau	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	32 964	10,20	0,50

EPCI	Période d'analyse		Population 2017	Taux d'incidence	Taux de positivité		
	Du (inclus)	au (inclus)					
200070662	CC Bretagne Porte de Loire Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	32 729	17,80	0,80	*
200067072	CC Haut-Léon Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	31 515	13,60	0,70	*
200069086	CC Leff Armor Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	31 122	16,60	0,70	*
243500725	CC Côte d Emeraude	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	31 303	45,80	1,80	*
242900660	CC du Pays Fouesnantais	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	27 657	29,80	1,20	*
242900793	CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	27 394	1,00	0,10	*
200027027	CC Arc Sud Bretagne	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	27 591	11,30	0,50	*
200038990	CC de Saint-Méen Montauban	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	26 938	19,80	0,70	*
243500634	CC de La Roche aux Féés	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	26 898	232,60	8,10	*
243500659	CC Pays de Châteaugiron Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	26 611	33,40	1,20	*
243500774	CC Liffré-Cormier Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	26 373	46,70	1,00	*
243500550	CC Montfort Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	26 069	16,50	0,70	*
245614417	CC Roi Morvan Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	24 837	84,90	3,30	*
200070670	CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	24 010	26,20	1,50	*
245614383	CC Questembert Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	23 590	9,20	0,50	*
200067247	CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	22 887	5,40	0,30	*
200066868	CC Presqu île de Crozon-Aulne maritime	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	22 779	5,30	0,30	*
200070688	CC Couesnon Marches de Bretagne	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	22 488	23,50	1,10	*
242200715	CC du Kreiz-Breizh (CCKB)	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	18 370	27,70	1,20	*
243500618	CC de Brocéliande	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	18 713	150,90	3,10	*
242900645	CC Douarnenez Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	18 092	6,40	0,30	*
242900710	CC du Haut Pays Bigouden	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	18 018	6,50	0,30	*
245600440	CC de Blavet Bellevue Océan	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	18 060	29,30	1,30	*
242900744	CC Poher Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	15 420	13,80	0,50	*
242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	15 350	7,20	0,40	*
242900561	CC de Haute Cornouaille	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	14 863	50,80	1,60	*
200067197	CC Monts d Arrée Communauté	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	7 719	0,90	0,00	*
245600465	CC de Belle Ile en Mer	mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	5 460	0,40	0,00	*

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP (résultats de prélèvements des patients bretons, tous laboratoires confondus)

*A une échelle inférieure à 50 000 habitants, les indicateurs sont considérées instables.

Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) : nombre de nouveaux cas postifs au COVID-19 survenus sur une période de 7 jours, rapporté au nombre d'habitants.

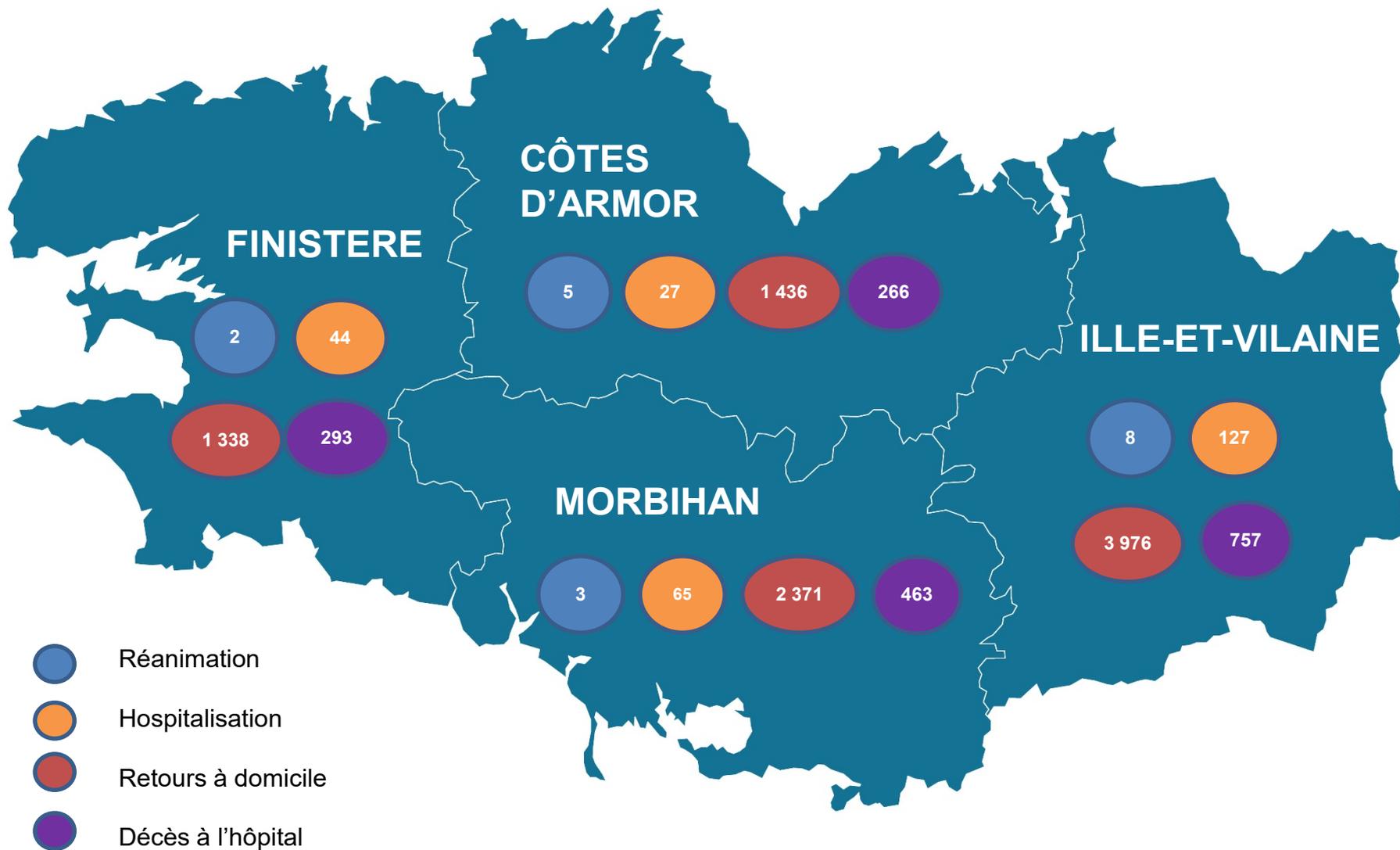
Cellule sur fond jaune : taux d'incidence supérieur à 10 cas pour 100 000 habitants / Cellule sur fond orange clair : taux d'incidence supérieur à 50 cas pour 100 000 habitants

Cellule sur fond orange foncé : taux d'incidence supérieur à 150 cas pour 100 000 habitants / Cellule sur fond rouge : taux d'incidence supérieur à 250 cas pour 100 000 habitants

Taux de positivité (%) : nombre de cas positifs au COVID-19, survenus sur une période de 7 jours, rapporté au nombre de personnes testées sur une période de 7 jours.

Cellule sur fond jaune : taux de positivité supérieur à 5% / cellule sur fond orange clair : taux de positivité supérieur à 10%.

Nombre de patients COVID+ dans les établissements sanitaires



Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans les Côtes d'Armor

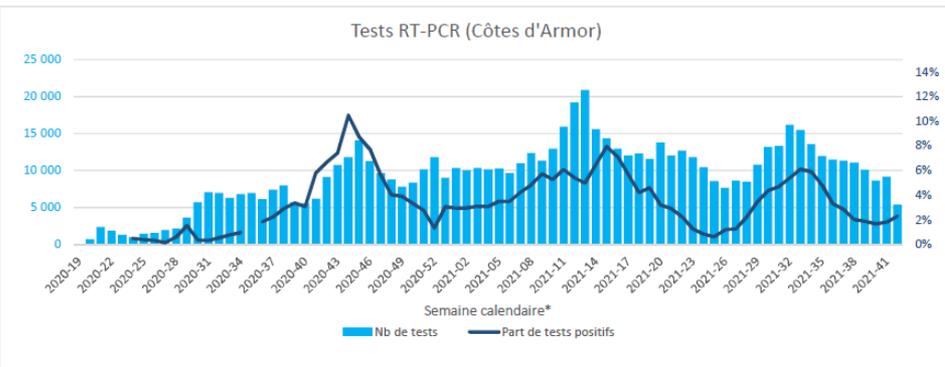
	Tests RT-PCR				Tests antigéniques					
	Nombre de tests	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	Nombre de tests positifs	% positifs	Nombre de tests	Evo (%)	Nombre de tests positifs	% positifs	
Cumulé depuis le 04/05/2020	719 424					221 426				
Détail sur les 3 dernières semaines glissantes (à partir de -3)										
mer 29/09/2021	mar 05/10/2021	9 937		11,0	154	1,5%		8 337	30	0,4%
mer 06/10/2021	mar 12/10/2021	8 579	↓ -13,7%	10,7	152	1,8%	↓ -6,5%	7 798	47	0,6%
mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	8 558	→ -0,2%	10,4	174	2,0%	↓ -14,1%	6 699	67	1,0%

↑ Evolution supérieure à 5%

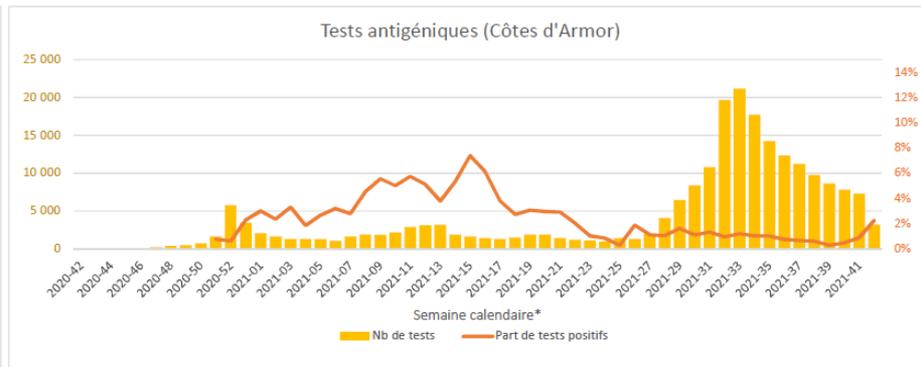
→ Evolution comprise entre -5% et 5%

↓ Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats (1ère et seconde analyse) est inférieur à 4 semaines.



* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive



* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive

Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le Finistère

Tests RT-PCR					Tests antigéniques				
Nombre de tests	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	Nombre de tests positifs	% positifs	Nombre de tests	Evo (%)	Nombre de tests positifs	% positifs	
Cumulé depuis le 04/05/2020					428 961				
1 117 978									
Détail sur les 3 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)									
mer 29/09/2021	mar 05/10/2021		13 310	13,0	97	0,7%	14 480	32	0,2%
mer 06/10/2021	mar 12/10/2021		13 098 ➔	-1,6%	12,2	1,5%	13 225 ↓	46	0,3%
mer 13/10/2021	mar 19/10/2021		12 602 ➔	-3,8%	11,7	1,6%	11 106 ↓	65	0,6%

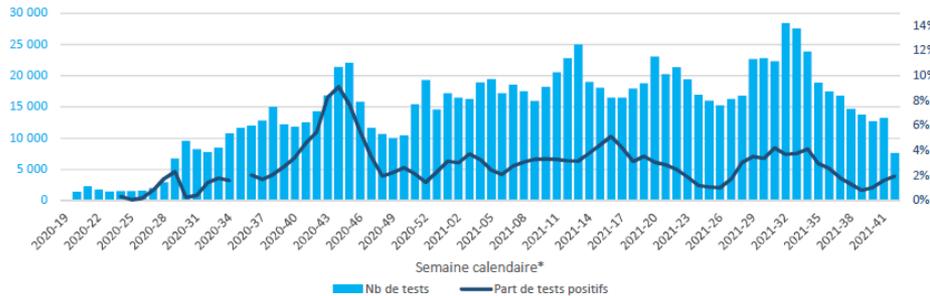
↑ Evolution supérieure à 5%

➔ Evolution comprise entre -5% et 5%

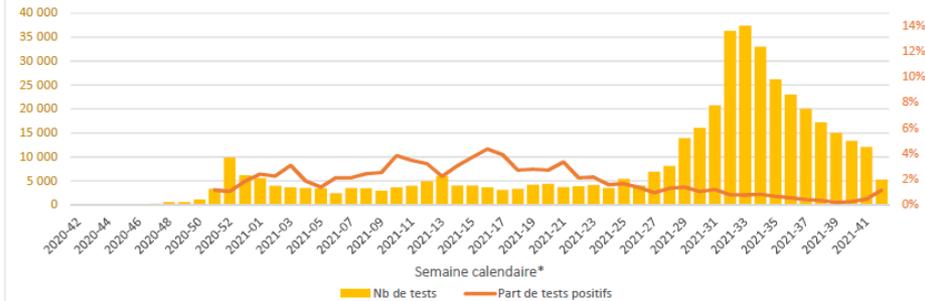
↓ Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats (1ère et seconde analyse) est inférieur à 4 semaines.

Tests RT-PCR (Finistère)



Tests antigéniques (Finistère)



* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive

* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive

Dynamique de dépistage des laboratoires localisés en Ile-et-Vilaine

	Tests RT-PCR				Tests antigéniques					
	Nombre de tests	Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	Nombre de tests positifs	% positifs	Nombre de tests	Evo (%)	Nombre de tests positifs	% positifs	
Cumulé depuis le 04/05/2020	1 585 928					537 962				
Détail sur les 3 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)										
mer 29/09/2021	mar 05/10/2021	21 087		8,7	439	2,1%		22 573	137	0,6%
mer 06/10/2021	mar 12/10/2021	23 050 ↑	9,3%	8,8	537	2,3%		20 500 ↓	154	0,8%
mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	21 095 ↓	-8,5%	9,0	564	2,7%		16 795 ↓	133	0,8%

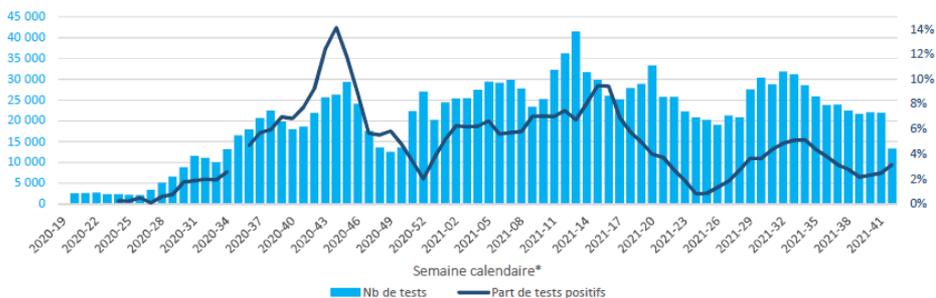
↑ Evolution supérieure à 5%

↔ Evolution comprise entre -5% et 5%

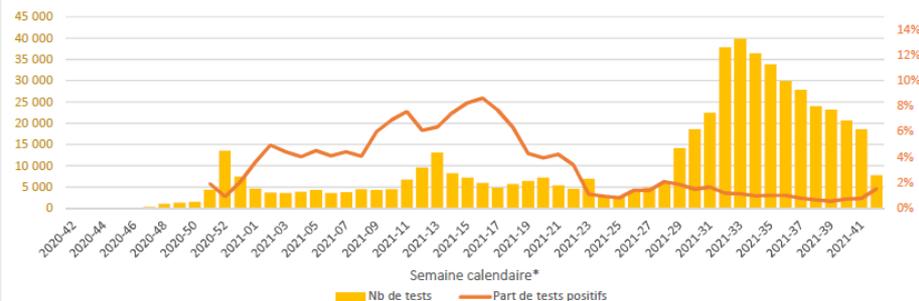
↓ Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats (1ère et seconde analyse) est inférieur à 4 semaines.

Tests RT-PCR (Ile-et-Vilaine)



Tests antigéniques (Ile-et-Vilaine)



* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive

* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive

Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le Morbihan

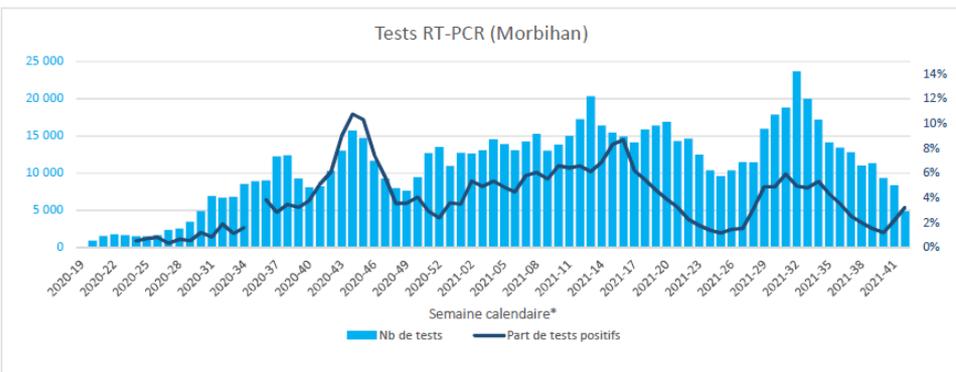
Tests RT-PCR						Tests antigéniques				
Nombre de tests		Evo (%)	Délai moyen (heures) ⁽¹⁾	Nombre de tests positifs		% positifs				
Cumulé depuis le 04/05/2020						851 118				
Détail sur les 3 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)						374 544				
mer 29/09/2021	mar 05/10/2021	11 227		12,4	153	1,4%	12 296		43	0,3%
mer 06/10/2021	mar 12/10/2021	8 791 ↓	-21,7%	9,7	131	1,5%	11 630 ↓	-5,4%	57	0,5%
mer 13/10/2021	mar 19/10/2021	7 927 ↓	-9,8%	9,0	178	2,2%	9 814 ↓	-15,6%	70	0,7%

↑ Evolution supérieure à 5%

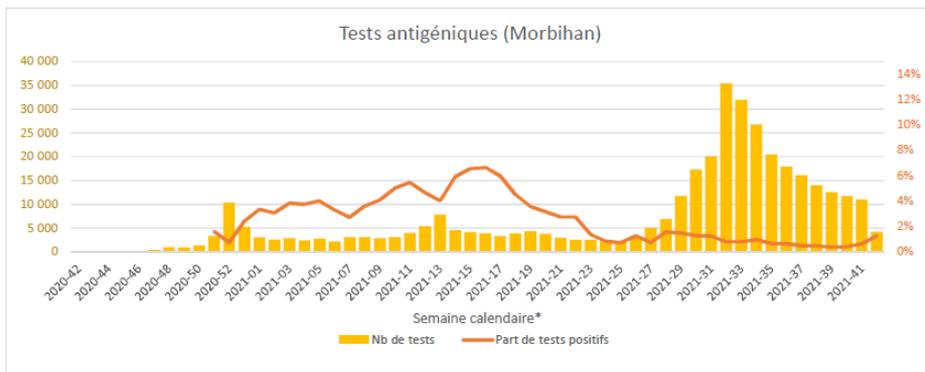
↔ Evolution comprise entre -5% et 5%

↓ Evolution inférieure à -5%

⁽¹⁾ sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats (1ère et seconde analyse) est inférieur à 4 semaines.



* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive



* L'activité réalisée sur la dernière semaine calendaire n'est pas exhaustive